

EMPLOIS ET MOYENS D'EXISTENCE



Suisse. Des réfugiés se préparent au travail à IKEA Suisse. © HCR/Mark Henley

Des faits et des chiffres

Pauvreté. La grande majorité des réfugiés vit dans des pays en développement aux prises avec des taux élevés de pauvreté, une situation qui pèse au plan économique, social et financier sur les réfugiés, les communautés hôtes et les pays d'accueil et les rend vulnérables aux chocs.

De nombreux réfugiés vivent dans des situations de crise prolongée pendant des années, voire des décennies, d'où l'importance croissante de leurs droits à un niveau de vie décent, à leur progrès, de même qu'à l'assistance humanitaire.

Lutter contre la pauvreté et créer de la prospérité pour les réfugiés comme pour les ressortissants nationaux constitue donc un défi majeur pour la communauté internationale dans les années à venir, comme le soulignent le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 et le Pacte mondial sur les réfugiés.

Droit au travail. Le premier pas pour combattre la pauvreté est de permettre aux réfugiés et aux membres des communautés hôtes de trouver leur place au travers d'une activité économique digne et durable.

Bien que le droit au travail soit au cœur de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de la Convention des droits de l'homme, la majorité des réfugiés est accueillie dans des pays où leur droit au travail est restreint ou inexistant.

Étendre le droit formel au travail dans des conditions justes et équitables constitue donc un élément clé de l'action menée pour réduire la

pauvreté chez les réfugiés. Cela passe à la fois par le droit de travailler dans l'ensemble des secteurs et par la liberté de mouvement, le droit à la propriété foncière et immobilière et l'accès au financement, à l'éducation, à la formation, à la protection sociale et aux soins de santé.

Autoriser l'accès des réfugiés à l'emploi permet de réduire leur pauvreté, de soulager les pressions exercées sur les communautés et les pays d'accueil et de contribuer à leur croissance grâce à une activité économique accrue et une réduction des besoins d'assistance.

Chômage. Dans les pays où les réfugiés prennent légalement part à l'activité économique, ils sont souvent freinés par des problèmes administratifs, un manque d'information et de compétences, des difficultés linguistiques, des problèmes de réseaux, sans compter la discrimination et la xénophobie. Dans la plupart des pays qui accueillent des réfugiés, le

chômage est nettement plus important chez les réfugiés que parmi les ressortissants nationaux.

S'attaquer au chômage des réfugiés passe en premier lieu par l'acquisition des compétences requises sur le marché de l'emploi. Cela signifie également développer les possibilités d'emploi auxquelles les réfugiés peuvent avoir accès en travaillant avec les entreprises du secteur privé, les gouvernements, les services de l'emploi et les organisations internationales.

Cela suppose enfin de favoriser la croissance économique au moyen d'une augmentation des investissements dans le développement économique local et dans l'innovation afin de créer des emplois et des moyens d'existence pour les réfugiés comme pour les ressortissants des communautés d'accueil.

Le Pacte mondial sur les réfugiés

Le Pacte mondial sur les réfugiés vise à transformer la réponse mondiale aux déplacements de masse en mettant en application le principe de partage international des responsabilités qui sous-tend la protection, l'assistance et, in fine, la recherche de solutions aux crises de réfugiés.

Le Pacte a quatre objectifs fondamentaux : a) alléger la pression sur les pays d'accueil ; b) renforcer l'autonomie des réfugiés ; c) élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers, et d) favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité.

Reconnaissant les freins que les grandes crises de réfugiés peuvent imposer au développement et la nécessité d'un développement inclusif dans les pays d'accueil pour favoriser la résilience des réfugiés comme celle des communautés d'accueil, le Pacte mondial s'inscrit dans le droit fil des Objectifs 1 et 8 du Programme de

développement durable à l'horizon 2030, à savoir éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et promouvoir des emplois décents et la croissance économique.

Le Pacte mondial énonce diverses mesures pouvant être adoptées par la communauté internationale afin de favoriser une croissance économique inclusive au profit des communautés hôtes et des réfugiés. Ces efforts permettent de promouvoir l'autonomie des réfugiés, de leur donner les moyens de satisfaire leurs besoins de manière sûre et durable, de les préparer à leur retour futur dans leur pays d'origine, de s'intégrer dans leur pays d'asile ou de se réinstaller dans un pays tiers. Ils sont également déterminants pour l'amélioration des résultats socioéconomiques des communautés hôtes, notamment par la création d'emplois, les programmes d'entrepreneuriat et l'investissement dans le secteur privé.

Le Forum mondial sur les réfugiés

Le **Forum mondial sur les réfugiés** qui se tiendra les **17 et 18 décembre 2019**, sera l'occasion de mobiliser tous les acteurs pour faire le point des **avancées concrètes** vers les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés,

notamment en renforçant l'autonomie des réfugiés et en allégeant les pressions exercées sur les communautés hôtes en privilégiant la lutte contre la pauvreté, le droit au travail, les droits des salariés et le chômage.

Ce sera également l'occasion de présenter les **bonnes pratiques** qui ont entraîné des améliorations notables dans l'existence des réfugiés et des communautés d'accueil. Ces approches et pratiques peuvent devenir des modèles à suivre et à améliorer.

Les contributions et les bonnes pratiques peuvent porter sur **l'accompagnement de l'évolution juridique et des politiques** dans les pays hôtes qui autorisent l'accès des réfugiés au marché du travail, au plan légal comme dans la pratique. Sont notamment visés la délivrance de permis de travail, la liberté de mouvement, les documents d'État civil et d'identité, la reconnaissance des qualifications étrangères ou la délivrance rapide de nouveaux documents, l'accès à des services financiers abordables et le développement des compétences.

Elles peuvent également concerner les **investissements d'acteurs privés dans les pays accueillant des réfugiés** afin de contribuer à une croissance économique inclusive et à la création d'emplois, ainsi que l'engagement d'employer des réfugiés, de les prendre en compte dans les chaînes d'approvisionnement et de leur offrir des stages d'apprentissage et des possibilités de formation.

Une autre priorité pourrait viser **l'investissement dans le développement économique des pays d'accueil de réfugiés** en soutenant les plans de développement économique local et national, en développant des secteurs et des chaînes de valeur spécifiques et en appliquant des programmes d'atténuation de la pauvreté faisant par exemple appel au microfinancement et à l'approche de progression.

D'autres exemples de contributions et de bonnes pratiques sont présentés [ici](#).